

Fiche pratique à destination des organisateurs

Présentation :

Suite aux demandes émanant notamment de clubs récemment impliqués dans la Recherche Utilitaire, le Groupe Travail, s'appuyant sur les échanges avec les juges et correspondants régionaux, met à disposition cette charte.

Cette première fiche pratique est donc à destination des organisateurs d'épreuves de Recherche Utilitaire.

L'idée étant de préciser certains points, ou d'attirer l'attention sur des erreurs qui peuvent être évitées, avec plus de d'information et de préparation.

Nous espérons que les nouveaux clubs y trouveront nombre d'éléments susceptibles de les aider dans la réalisation de leurs premières épreuves, alors que les structures plus expérimentées pourront à l'occasion vérifier leurs bonnes pratiques.

Il est important de comprendre que la pratique d'une discipline est un ensemble ; organisateur, poseur ou conducteur sont différentes facettes d'une même entité.

Quelqu'un n'ayant jamais conduit par exemple ne fera que très rarement un bon poseur !

Préambule :

Il est important que rappeler que les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, obtenir au-delà de cette fiche, une aide personnalisée auprès ; du GT RU, du juge invité, du correspondant régional, ou bien sûr auprès d'un utilisateur expérimenté.

Administration générale :

Se référer au site du GT-RU www.gtru.fr dans les rubriques suivantes :

La RU

----> règlement

La pratique

----> les clubs

----> les juges

----> les correspondants régionaux

----> les documents à télécharger

----> PV n°12 ----> CR journée du 10 août 2013

Les épreuves

----> calendrier

Les liens

----> site CUN-cbg www.cun-cbg.com ----> gestion des clubs ----> comment réussir votre concours.

L'intendance :

Pour établir un budget :

Dépense :

- SCC : 2€ par chien engagé à l'épreuve. (2014)
- Juge : frais de déplacement : 0,40 € par km + 20€(50 km forfaitaires sur place)
hébergement : hôtel 2 *
- Achats nécessaires à la buvette et aux repas.
- Location éventuelle de bus ou fourgon.
- Vétérinaire.

Recettes :

- Inscription à l'épreuve.
- CSAU éventuels.
- Buvette et repas.
- Sponsors.

Organisation technique d'épreuves:

Avoir réuni toutes les autorisations nécessaires, (voir le Caninfo sur le site du GTRU) ; services vétérinaires, communes, propriétaires terriens, gendarmerie...)

Postes à pourvoir :

-Poseurs et leurs conducteurs.

- **Commissaire au juge**, qui doit connaître tous les parcours et les environs et qui est capable d'indiquer au juge l'emplacement précis des objets. Il tiendra à la disposition du juge les cartes détaillées et le descriptif des parcours. Chaque poseur aura à sa disposition la carte et le descriptif de son parcours.

- **Commissaire aux postulants**, chargé d'accompagner le véhicule de chaque postulant au départ du parcours préalablement tiré au sort. Lorsque le parcours est effectué, il faut prévoir le retour de l'équipe à son véhicule resté au départ. L'organisation peut proposer un véhicule au postulant pour l'amener au départ, mais ne peut lui imposer cette solution (problème des chiens mâles qui succèdent dans le véhicule à une chienne en chaleurs, sur le point de l'être, ou qui vient de l'être). Le postulant peut préférer garder son rituel.
Voir annexe 1 en fin de document

- Secrétaire.

Il doit :

- établir le programme officiel de la manifestation où figureront l'horaire des parcours, et celui du coup de feu obligatoire.

- établir un tableau horaire plus détaillé à l'usage des membres de l'organisation. Voir annexe 2 en fin de document.

- établir une carte détaillée de chaque parcours, avec l'emplacement précis de chaque objet. Voir annexe 3 en fin de document.

- pré-remplir le Rapport Technique réglementaire (site du GTRU) Prévoir un exemplaire pour le postulant, le GTRU, le juge et éventuellement pour les archives du club (photocopies).

- pré-remplir les rapports destinés à la SCC rapport de jugement RU et rapport de concours, (site du GTRU) comportant pour chaque classe, les étiquettes de chaque postulant.

- mentionner les résultats sur le rapport du concours.

- joindre un chèque à l'ordre de la SCC CUN-cbg, de 2 € par chien inscrit à l'épreuve (pas pour les CSAU)

Ce rapport SCC sera signé par le juge qui l'adressera à la SCC. Il faut prévoir un exemplaire pour le juge et le GTRU, éventuellement la Régionale et les archives (photocopies)

- prévoir un moyen de transport bus, fourgon, véhicules particuliers pour le transport du juge et suiveurs au départ et à la fin de chaque parcours.

S'assurer que le stationnement est compatible avec la sécurité et la possibilité d'une mise au travail correcte.

S'assurer aussi que ces véhicules seront invisibles du postulant et des suiveurs, s'ils stationnent à la fin du parcours.

Construction d'un parcours :

Un parcours ne s'improvise pas, il se construit comme un sujet d'examen, en s'appuyant sur le règlement et l'esprit de la discipline.

Il doit permettre au chien d'exprimer ses capacités selon la classe où il est inscrit, et au maître de valider le travail accompli à l'entraînement.

Voir le descriptif des parcours de chaque classe : voir le règlement, et l'annexe 4 en fin de document.

Sachant que le chien peut travailler, selon les conditions :

- au foulement, nez au sol, pas à pas,

- en quête, nez haut sur les effluves en suspension,

il faut avoir conscience de tous les paramètres qui vont permettre ou gêner son travail, à savoir :

Les vents, qui déplacent les effluves, de la légère brise au mistral.

Le relief, plaine, dénivelé en montée, en descente.

La végétation, prés, labours, cultures, bois, forêt.

Les assises, du végétal, herbe verte, friches, au minéral, terre, cailloux, macadam, bitume.

Les changements d'assises.

L'hygrométrie, 99 %, favorable, à 20 %, difficile.

La température, 10°, favorable à 40°, très difficile.

L'environnement, campagne, désertique, facile, à village ou lotissement très habité, plus complexe.

Les obstacles, haies, bois, murs, qui coupent le vent ou modifient sa trajectoire.

Les objets, qui doivent conforter le chien et non devenir un problème supplémentaire du fait d'un placement défavorable.

En résumé, un parcours campagnard, légèrement venté, à 9 h, par 10° et 80% d'humidité, sans rencontrer âme qui vive, avec des objets bien situés, réunira toutes les chances de réussite.

A l'opposé, un parcours composé de beaucoup d'assise minérale, avec une faible hygrométrie et 40°, rencontrant des piétons, vélos, véhicules à moteur, chiens et chats, accumulera les difficultés.

Les parcours ne peuvent ni ne doivent être identiques.

Ils sont variés, non convenus mais comportent tous :

- 1- **Une aire de départ.**
- 2- **Le parcours lui-même.**
- 3- **La découverte du poseur.**

1- L'aire de départ :

Le chien, qui a préalablement mémorisé l'odeur à rechercher (objet de référence dans un sac plastique neuf) doit découvrir le pied du parcours.

Cet objet de référence est porté par le poseur, donc imprégné de son odeur pendant toute la durée de la pose du parcours. Il est rapporté dans un sac plastique neuf au PC, et doit être tenu, 30 minutes avant le départ à la disposition du postulant qui devra le réclamer.

Le chien doit donc trouver le pied du parcours.

A moins que l'on ne fasse confiance au hasard, il est nécessaire que le chien maîtrise la technique de quête, car c'est le moyen naturel pour lui de trouver rapidement son parcours. Il n'est donc pas cohérent de le placer d'office sur le foulement du poseur.

Cette recherche, à l'aide du vent, du pied de piste est très gratifiante pour le chien qui trouve lui-même sa récompense et s'attèle d'autant plus à son parcours.

Il faut prévoir un accès pour le poseur et un accès différent pour le groupe juge-chien-suiveurs.

Selon les classes, on propose des aires de départ de 800 à 2000 m².

Les départs sont placés sous la responsabilité du juge. Il décide avec le témoin, du témoignage à donner :

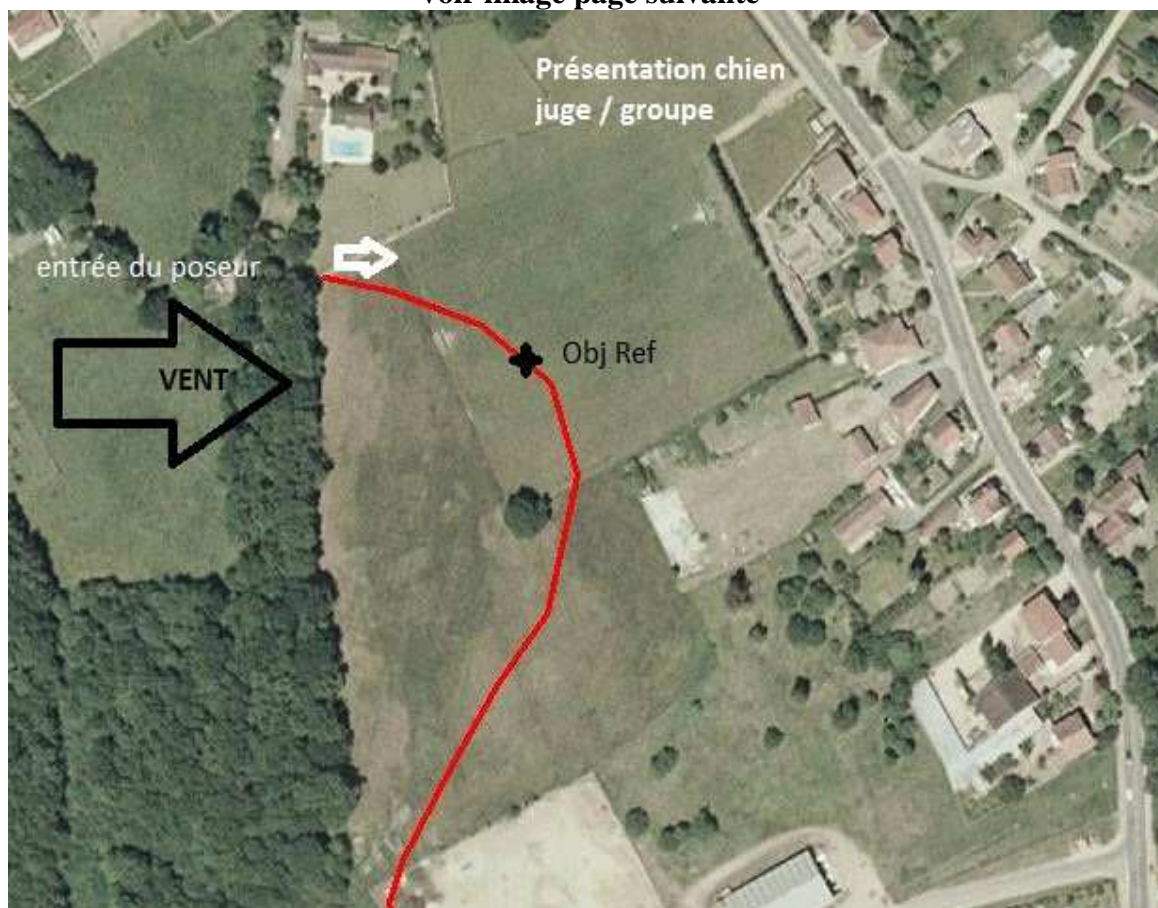
Il donne une zone approximative qui englobe l'objet de référence au sol en Brevet et classe I, ou une zone approximative où on a vu le poseur, en classe II et III.

Muni de ces renseignements, le maître décidera de placer son chien au mieux en fonction des vents pour qu'il puisse travailler utilement. La technique de quête est nécessaire.

Si les renseignements font état d'un point fixe, à l'intérieur de la zone prévue, le maître choisira la technique de quête en se servant du vent, ou bien il demandera à son chien de partir au foulement.

Il est très important d'avoir la possibilité d'utiliser la technique de quête dans les départs de II et III, c'est un outil précieux, très utile lorsque le chien ne peut utiliser le foulement.

Voir image page suivante



2- Le parcours :

De 700 m au brevet, à 2000 m en classe III, le parcours présente :

Des assises différentes : de 2 à 4 selon les classes (voir règlement)

herbe verte : très facile,

friches : moins facile si elles sont sèches et hautes,

herbe coupée en andains séchant au sol : difficile car elle forme un tapis élastique où le pas ne s'imprime pas au sol,

terre, labour : facile

graviers, cailloux.

macadam, béton : moins facile.

Ce qui présente des aspérités retient mieux les odeurs que ce qui est lisse.

Des changements d'assises qui peuvent poser problème. Attention de ne pas les cumuler inconsidérément.

Des changements de direction : de 3 en Brevet à 8 en classe III

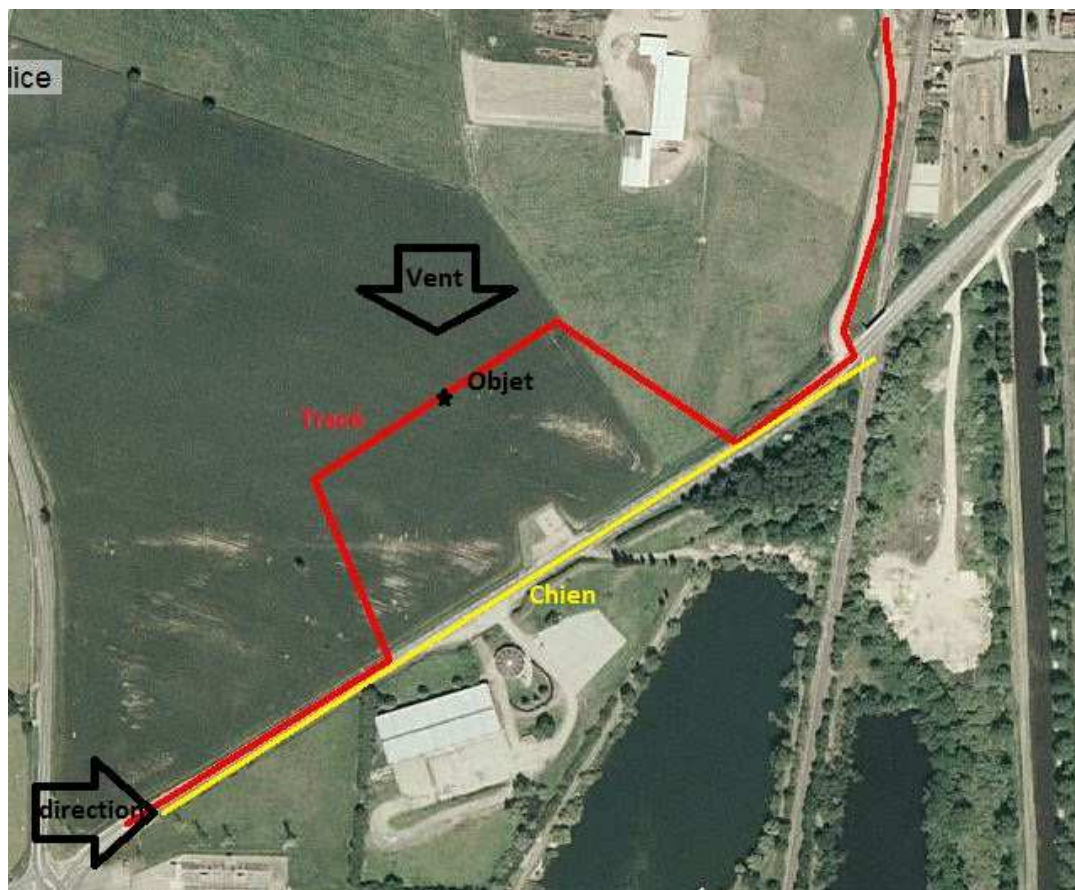
Par changements de direction, on entend **changement d'axe**. Le fait de quitter le chemin, le sentier, la route ou autre cheminement sur lequel l'équipe se déplace, en tournant à droite ou à gauche. Dans le cas d'une fourche il sera compté systématiquement un changement de direction. Dans une étendue sans cheminement matérialisé, le fait de marquer un angle, quel qu'il soit (aigu, obtus) par rapport à l'axe directionnel d'origine est considéré comme changement de direction. Sur un chemin, une route ou tout autre cheminement, de nombreux virages ou courbes ne représentent pas un changement de direction, l'axe d'un cheminement étant constitué d'une succession d'alignements droits et de courbes.

Un changement de direction peut avoir lieu dans un carrefour de routes, de chemins, de sentiers. Il peut se situer en plein champ ou parc public.

Attention à ne pas augmenter inconsidérément le nombre de carrefours traversés en ligne droite (non considérés comme changement de direction) Selon les vents ils peuvent inutilement compliquer le travail du chien.

Éviter de faire des changements de direction « artificiels ». Par exemple, une manivelle qui ramène rapidement le parcours sur le même axe. Si le vent le permet, le chien peut fort bien rester sur la ligne droite mais ne pourra pas relever l'objet déposé dans la manivelle.

Un changement de direction non fait ne doit pas permettre au chien de retrouver le parcours.



Des objets : personnels, d'un usage courant (voir règlement)

Rappel : quelle que soit la classe, la taille des objets est identique. Attention aux brevets, où les objets sont quelquefois démesurément grands et colorés.

Les objets seront convenablement imprégnés en les portant sur soi, en situation active (et non au lit toute la nuit comme quelquefois)

Selon la classe, et le règlement, ils seront déposés, suspendus, cachés dans le foulement naturel du poseur, sans que le poseur n'ajoute un changement de direction pour excentrer son objet sous prétexte qu'il peut être ramassé. Choisir des objets de couleur identique à l'assise du parcours. Ils ont l'avantage de ne pas être perçus, ni par les promeneurs, ni par le maître, ce qui constitue une surprise heureuse lorsque le chien les détecte, et participe à la confiance et à l'admiration du maître pour son chien.

Astuce pour éviter que les objets ne soient subtilisés : les détruire partiellement, couper un gant en deux, dans le sens de la longueur, détruire un étui à lunettes...

Objet suspendu : demande au chien de lever la tête. Il faut trouver le support adéquat, suffisamment sur l'axe du parcours, venté pour que l'odeur reste sur le parcours et attire l'attention du chien.

Un objet suspendu, non venté est quasi impossible à faire.

Objet caché : signifie non visible d'emblée. Il doit quand même émettre quelque effluve, donc il doit avoir un volume certain, et ne doit pas être « enterré »
Un objet plastique lisse, de petit format, type briquet ne sera pas détecté dans une touffe d'herbe de 50 cm de hauteur, à moins que le poseur ait fait un gros point chaud à ce niveau.

Point chaud : accumulation de l'odeur en piétinant un moment au même endroit. Attention, un point chaud peut aussi engendrer de la difficulté.

Objet posé ou perdu : posé sur l'axe général de la progression, dans le pas, devant son pied, et non sur la droite ou sur la gauche.

Où placer les objets ?

Le rôle des objets est de valoriser le travail du chien, ils ne sont pas un fléchage du parcours.

Il est préférable que le premier objet soit en tissu ou à forte imprégnation. Cette mesure permet à l'équipe de conforter son départ.

Il n'est pas dans l'esprit de poser les objets trop près d'un changement de direction. Il faut laisser le temps au chien de prendre sa décision, et cela évite au maître de prendre la mauvaise habitude de relever son chien s'il ne trouve pas immédiatement un objet.

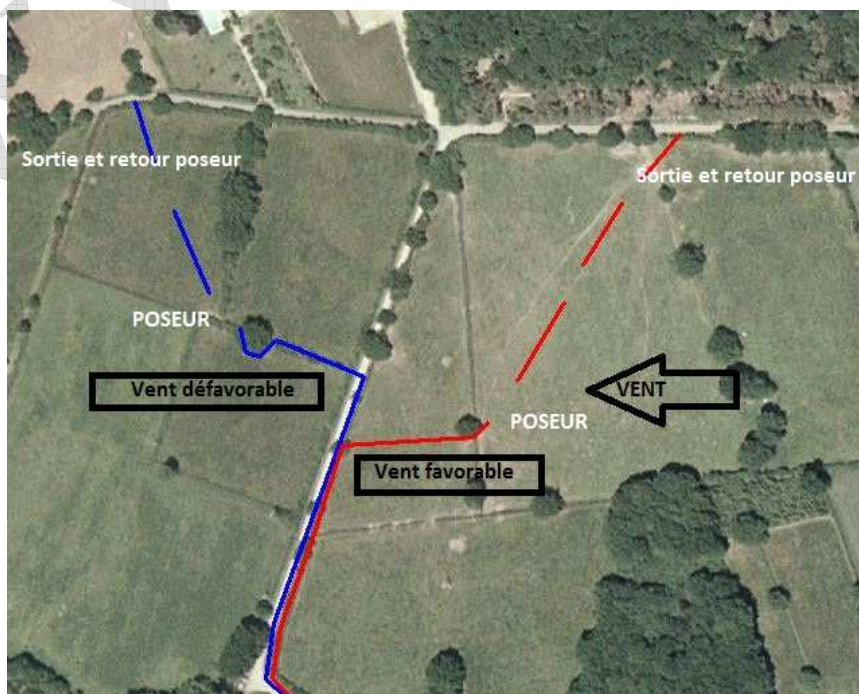
Exemples de pose d'objets très difficiles, voire impossibles à détecter:

- objet placé dans un trou par rapport à la surface du sol,
- carte plastifiée ou en carton aplatie au sol,
- objet venté hors foulement, surtout s'il y a un obstacle qui empêche le chien se décaler (haie par exemple),
- objet placé au ras de la clôture d'une propriété où un chien aboie,
- objet placé derrière un obstacle, par exemple un poteau électrique ou une borne,
- objet placé dans un carrefour qui va diffuser dans tous les sens, mettant le chien à la peine. Si les vents sont forts, il lui faudra beaucoup de temps et d'énergie pour trouver la solution.

Par contre, l'organisateur, dans la conception de son parcours, peut « aider » exceptionnellement le chien s'il pense que la difficulté le justifie, en plaçant un objet qui conforte le chien.

3-La découverte :

Le poseur peut être visible ou caché. S'il est caché, il doit éviter de faire un changement de direction brutal vent de dos pour s'excentrer. La découverte sera facilitée si le vent est favorable.

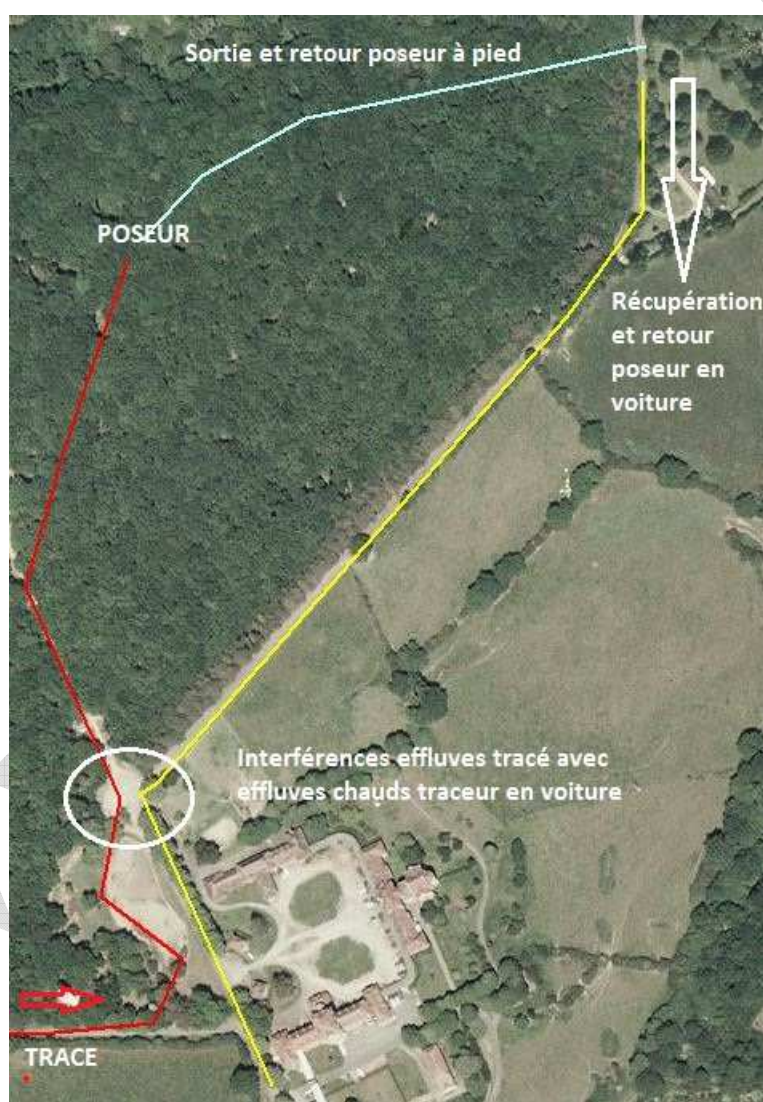


Attention, lorsqu'il est impossible de récupérer le poseur, dans un bois par exemple, le poseur continue d'avancer pour accéder à une voie carrossable et se faire récupérer par un véhicule.

Prévoir le retour du poseur en bout de parcours, dans un véhicule à vitres fermées au plus tard au moment où le chien prend le départ, sans que cette intervention n'ait « une influence olfactive » sur le tracé du parcours.

Exemple: pour replacer le poseur en bout de piste, le véhicule vitres ouvertes croise le parcours et va directement au bout. Du point de croisement avec le parcours, il crée un nouveau parcours avec des effluves chauds. Arrivé au point de croisement, il y a de grandes chances que le chien prenne le parcours chaud. Hélas, le juge n'est pas au courant du trajet emprunté par le véhicule du poseur et relève le chien (expérience plusieurs fois vécue).

Si la configuration du terrain ne permet pas une récupération sans risque, il ne reste plus au poseur qu'à attendre en bout de piste que le chien arrive.



A l'attention du poseur :

Bien connaître le parcours, l'avoir répété plusieurs fois si besoin. Si le parcours doit être tracé de nuit, il est indispensable de répéter de nuit, car les perceptions sont totalement différentes.

Prendre le nombre de repères nécessaires pour l'emplacement d'un objet. Rien ne ressemble autant à un chêne qu'un autre chêne !

Avoir compris le rôle des vents. S'il y a doute, poser un objet au milieu du chemin, et marcher au milieu plutôt qu'à droite ou gauche.

Si le poseur est obligé d'agir d'une manière non prévue, ou s'il se trompe, il en informe le commissaire au juge, qui en informe le juge, de manière que le chien ne soit pas pénalisé à tort.

Si deux parcours sont proches, prévoir des poseurs différents (odeurs différentes) pour qu'il n'y ait pas de risque d'interférence.

ANNEXES

Annexe 1 : le commissaire aux postulants doit :

- Enregistrer l'ordre de passage de chaque postulant.
- Au fur et à mesure du déroulement des épreuves, tenir informé chaque postulant de l'heure de départ vers son parcours.
- Veiller à récupérer l'objet de référence auprès du poseur et le tenir en temps voulu à la disposition du postulant. (½ heure avant le départ prévu du parcours)
- Ne pas oublier d'emporter l'objet de référence si le postulant ne l'a pas réclamé, il pourrait le faire au moment de placer son chien au départ.
- Se tenir disponible pour tout renseignement demandé par le postulant.
- Veillez à respecter l'horaire et le lieu de rendez-vous de chaque parcours.

Annexe 2 : Exemple de tableau horaire général à l'usage des organisateurs.

Ce tableau horaire comporte tous les postes.

On ne fera apparaître sur le programme que les premières colonnes horaires qui concernent les postulants. Le reste du tableau sert à l'organisation.

Samedi 1er Octobre				véhicule	LIEU	aller chien	retour chien	Buvette	Cuisine	Bar	Table	Service	Desserte	Vaisselle	
S1	I	5h30	7h30 – 8h15	JC -Fab	JC	Stade Prémilhat	J	J	JF	Annick	JP		Hortense	Méline	Flo
S2	II	6h05	8h35 – 9h35	JC -Fab	JC	Les Bosquets	Monique	Monique	Hortense	Hortense	J Cl		Sev	Charlène	Anne
S3	I	7h55	9h55 -10h40	Anne-Flo	Anne	Clairambois	J	J	Sev	Véro	JF		Sandrine	Sandrine	Fab
S4	II	8h30	11h-12h	Flo-Anne	Anne	Coursage	Monique	Monique	Sandrine	Sev					
S5	III	10h	14h-15h15	JB-J	JB	Ricos	J	J		Fab					
S6	I	13h35	15h35-16h20	JB-J	JB	+ veranda	Monique	Monique		Sandrine					
S7	II	14h10	16H40-17h40	Sev-X	Sev	Les Boudaises	J	J							

BUS	Reno
	JF

02/10/14				véhicule	LIEU	aller chien	retour chien	Buvette	Cuisine	Bar	Table	Service	Desserte	Vaisselle	
D1	I	5h30	7h30 – 8h15	JB-J	JB	Manouches	J	J	JF	Annick	JP	Méline	Hortense	Méline	Flo
D2	II	6h05	8h35 – 9h35	JB-J	JB	Le Pégaude	Monique	Monique	Hortense	Anne	J Cl	Charlène	Sev	Charlène	Anne
D3	I	7h55	9h55 -10h40	JC -Fab	JC	Etang Huriel	J	J	Sev	Véro	JF		Sandrine	Sandrine	Fab
D4	II	8h30	11h-12h	JC -Fab	JC	Archignat	Monique	Monique							

BUS	Reno
	JF

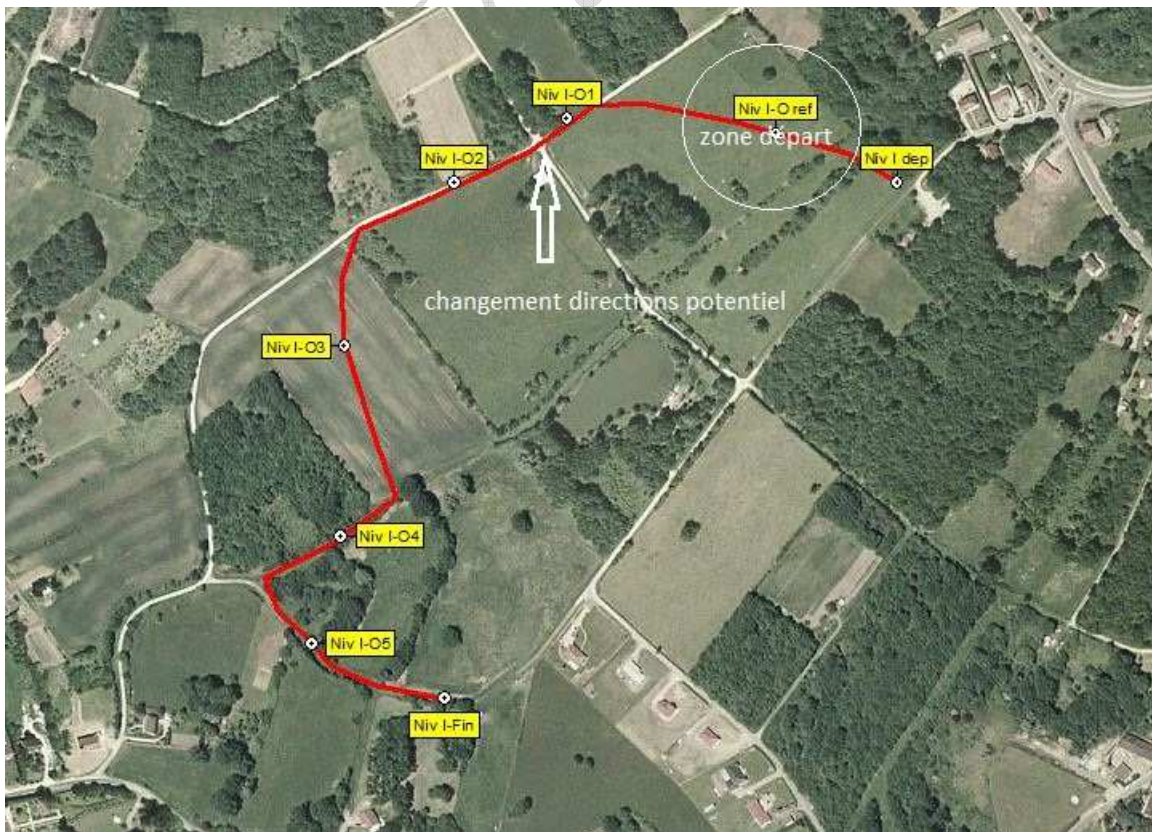
D5	III	10h	14h-15h15	Hort-Sev	Sev	Le Theil- les lles	J	J							
D6	I	13h35	15h35-16h20	Charlène	Vero	Etang Languistre	Monique	Monique							
D7	II	14h10	16H40-17h40	Méline	Vero	LeTheil Tunnel	J	J							

Annexe 3 : Exemples de parcours

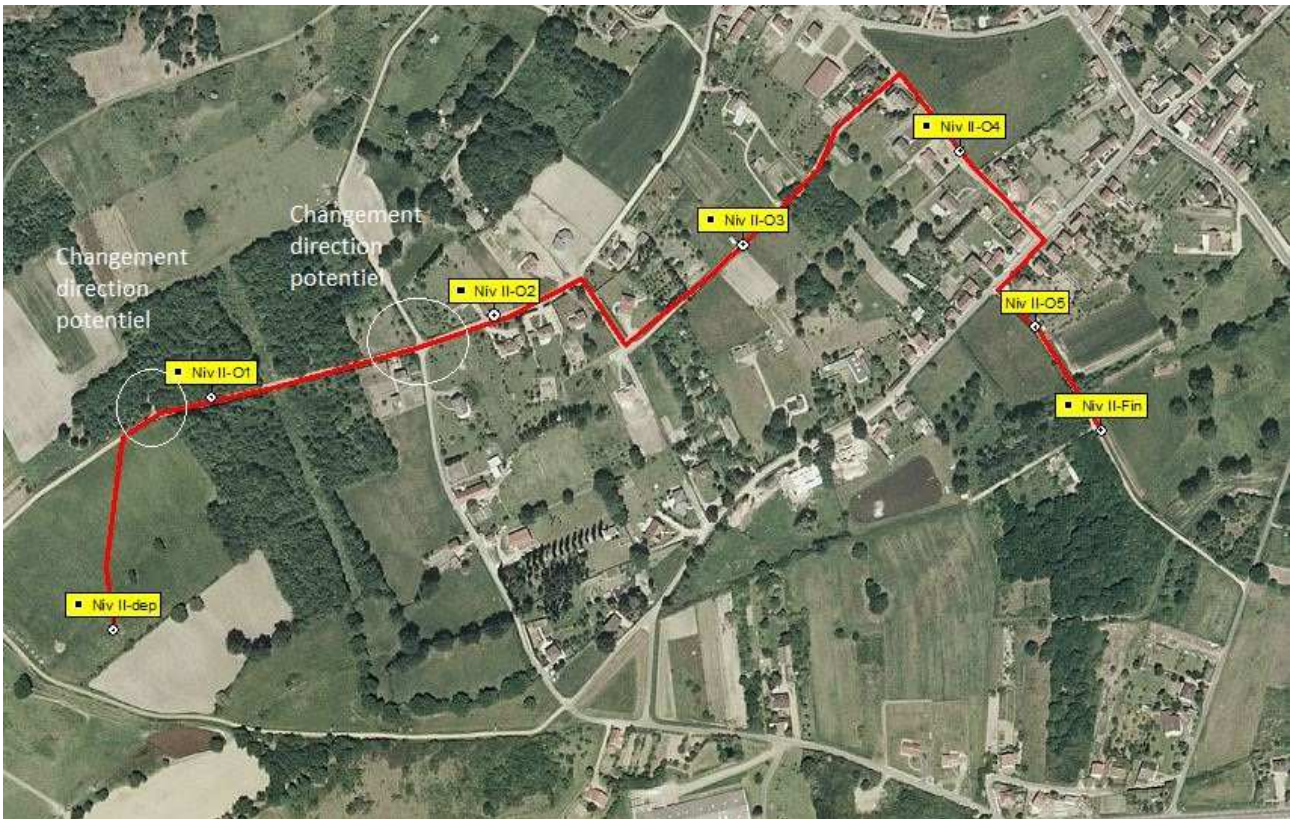
Classe Brevet : Sur l'exemple : départ zone ouverte, 3 changements de direction, aucun changement de direction potentiel



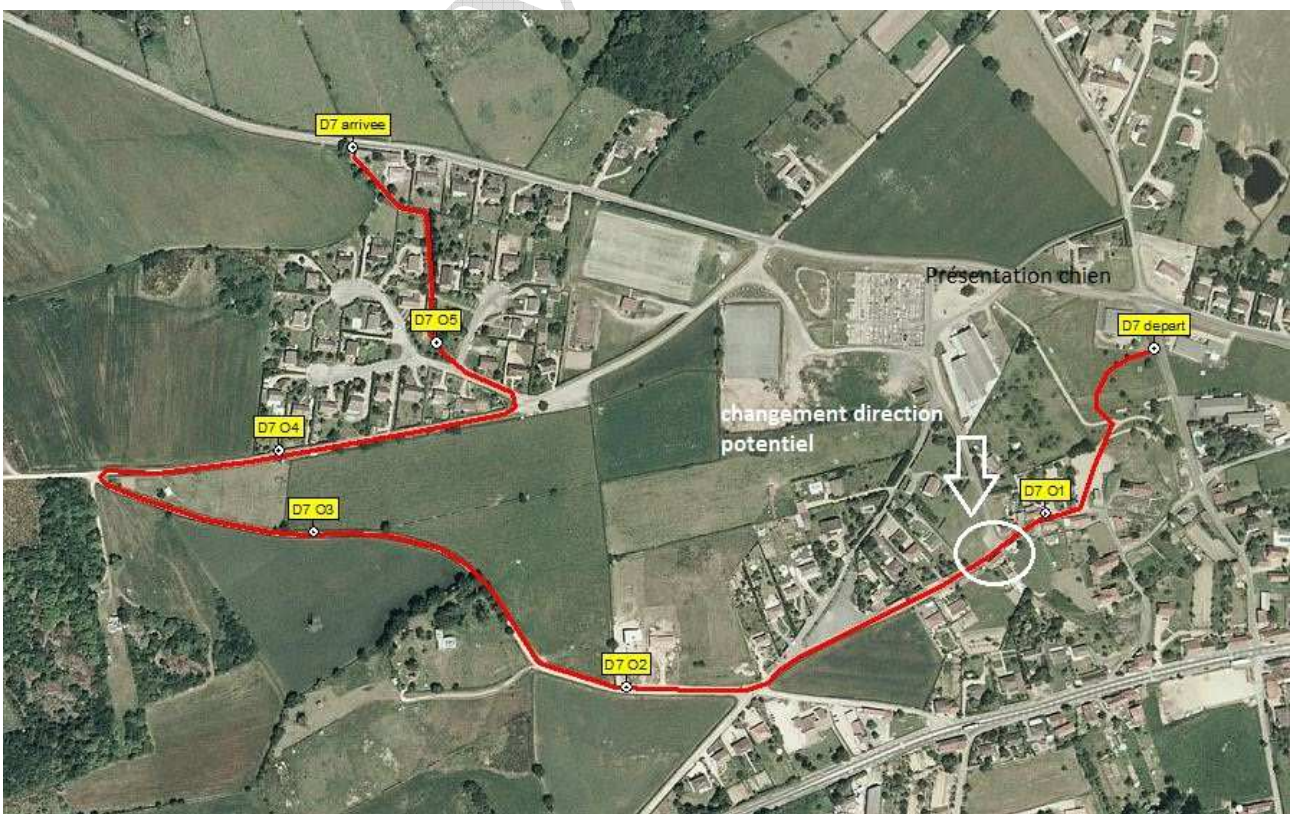
Classe I : Sur l'exemple : 4 changements de direction, 1 changement de direction potentiel



Classe II : Sur l'exemple : départ dans un pré, 5 changements de direction, 2 changements de direction potentiels. Le changement de direction apparent avant le 3^è objet, est une courbe de la voirie, il n'y a pas d'échappatoire.



Classe III : Sur l'exemple : 6 changements de direction, 1 changement de direction potentiel



Annexe 4 : descriptifs des parcours. Rappel : PV GTRU Compte Rendu de la journée du 10 août 2013.

Brevet : vrai travail prouvant la valeur et la cohésion de l'équipe, jugé comme les autres classes. C'est la porte d'entrée de la RU.

Classe I : prolongement du travail de brevet, avec difficultés accentuées, refroidissement, distance, assises, objets, directions.

Classe II : classe intermédiaire, qui doit préparer l'équipe à l'environnement plus riche et varié de la classe III.

Classe III : dans la classe III, l'environnement plus « pollué » ou plus riche, n'est pas sans limite. Réfléchir à la densité de vie, d'humains, d'animaux, de pollutions diverses qu'on pourra rencontrer selon les horaires. Attention, l'environnement peut sérieusement compliquer le travail de l'équipe.

Il n'est pas acceptable de constater des tracés trop difficiles au prétexte que l'environnement est ce qu'il est dans ce secteur.

Il faut soit se déplacer, soit renoncer, mais l'équipe n'a pas à faire les frais de la topographie locale.

Niveau III = niveau de la classe + environnement et perturbations liées.